MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie du Grand Est et gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est

Décision n° 24464 du 6 septembre 2021 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est

NOR: INTJ2125455S

Le commandant de la région de gendarmerie du Grand Est et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 35133 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032362S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} octobre 2021 :

Lorenzi Yanick NIGEND: 150 042

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} octobre 2021 :

TinnesVincentNIGEND : 226 401DelrueEmmanuelNIGEND : 153 317

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} octobre 2021 :

Weinzorn	Philippe	NIGEND:	341 095
Pok	Guillaume	NIGEND:	337 412
Mohamed	Saïd	NIGEND:	311 465
Gallet	Anthony	NIGEND :	300 784
Nicolle	Nelson	NIGEND:	360 660
Mast	Gautier	NIGEND:	196 522
Collet	Maxime	NIGEND :	244 777

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} octobre 2021 :

Liégeois	Yoan	NIGEND :	326 420
Joseph	Mylaire	NIGEND :	333 624
Krawezik	Théo	NIGEND:	382 688
Garrigues	Pierre	NIGEND:	231 880
Guera Bari	Zacharie	NIGEND:	345 217

LafontGuillaumeNIGEND : 337 219AncelJean-PhilippeNIGEND : 339 621

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 septembre 2021.

Le général de corps d'armée, commandant la région de gendarmerie du Grand Est et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Est, S. Ottavi